

**Lille
Métropole**

Conseil de développement

**Contribution du Conseil de développement
de Lille Métropole**

**« Un Schéma d'aménagement numérique
métropolitain :
le très haut débit au service du citoyen »**

Contribution validée le 21 juin 2011

Le Conseil de développement a été saisi le 13 mai 2011 par la Présidente de LMCU afin de recueillir son avis sur la délibération cadre et plus particulièrement l'expression de la société civile sur les enjeux sociétaux de la desserte numérique à très haut débit de la métropole.

Le délai de réponse était particulièrement court, cependant, le Conseil de développement a souhaité pouvoir contribuer aux réflexions sur l'aménagement numérique étant donné l'intérêt particulier qu'il représente pour l'avenir de la Métropole.

Le groupe de travail mis en place pour répondre à cette saisine a rassemblé des membres de tous âges et de compétences variées : « digital natives » (les « nés-numériques), des spécialistes (réseaux de télécommunications, de l'aménagement, des jeux vidéo), des chefs d'entreprises aussi bien que des béotiens. Quel que soit le niveau de connaissance technique, tous sont touchés au quotidien par l'accès (ou non) au (très) haut débit.

1. INTRODUCTION

Dans la lignée des ruptures technologiques majeures dans le domaine de la communication : télégramme, téléphone, télécopie, minitel, web 1.0, puis 2.0., **l'heure est à une valorisation sans précédent de l'économie numérique.**

Selon la récente étude de Mc Kinsey sur l'évaluation de l'impact économique d'Internet en France (mars 2011), la part de la valeur ajoutée de la filière Internet dans le PIB français passerait de 3,8% en 2009 à 5,5% en 2015. Outre son impact économique, la desserte numérique au très haut débit (THD), est devenue l'un des principaux facteurs d'attractivité des territoires, et est reconnu comme un besoin croissant de tous (personnes physiques ou morales) (cf. Plan « France 2012 »). Ces nouveaux besoins impliquent la nécessité de moderniser les infrastructures et les réseaux (comme l'a été le réseau d'eau ou d'électricité).

Dans ce contexte, **la mise en place d'un schéma d'aménagement numérique de Lille métropole (2012-2020)** apparaît comme particulièrement ambitieuse et pionnière.

Il consiste en un pari sur l'avenir : celui de rendre accessible le THD pour 99% des habitants de la métropole lilloise d'ici à 2020 en misant sur la fibre optique (permettant d'atteindre les 100 Mb).

La couverture numérique du territoire implique le déploiement de 5000 km¹ de fibre et un investissement massif de la puissance publique à hauteur de 46 M€ pour les réseaux à créer (auquel pourraient s'ajouter 24 M€ si le secteur privé n'honore pas tous ses engagements).

Le schéma prévoit une démarche exhaustive de la métropole lilloise (FTTx²) couvrant l'ensemble du territoire par un réseau d'initiative publique (RIP), à la différence d'une stratégie qui donnerait la priorité à certains lieux et bénéficiaires.

Cette volonté politique répond à des enjeux d'attractivité du territoire et à la construction de l'avantage métropolitain.

Il s'agit non seulement de valoriser le positionnement de la métropole lilloise à l'échelle européenne (enjeu de la ville attractive), mais aussi de permettre aux acteurs économiques et à toutes les populations d'avoir accès à une multitude de services (enjeu de la ville inclusive).

Conscients de l'importance du numérique à la fois pour la vie des entreprises, des administrations et des citoyens, les élus de la Communauté urbaine ont demandé un rapport qui atteste qu'il s'agit là d'une **révolution actuelle et surtout à venir.** Le rôle de LMCU est de pouvoir mettre à disposition de chacun la possibilité de bénéficier dans les dix ans d'un réseau performant comme l'ont permis en leur temps les politiques publiques pour l'eau, le gaz, l'électricité, le téléphone ou encore l'assainissement.

Le Conseil de développement a conscience qu'il s'agit d'une **véritable révolution** dans la vie du citoyen et qu'une métropole qui se veut carrefour européen des idées **doit anticiper ces besoins.**

La révolution du très haut débit : l'exemple de la Suède

En Suède, dans les années quatre-vingt-dix, les municipalités ont mis en place des réseaux de fibre optique. Elles ont saisi les avantages d'un tel réseau tant en termes d'offres d'infrastructures de communication pour les services publics (hôpitaux notamment) ou pour les services bancaires qu'en termes de gestion de la voirie (infrastructure unique, mutualisée), puis en termes de services offerts aux résidents. Il y a alors eu une concurrence accrue en ce qui concerne les services et les opérateurs. L'e-administration s'est alors développée, tout comme les réseaux qui ont fait l'objet de subventions gouvernementales au début des années 2000. Les opérateurs traditionnels et de nouvelles firmes se sont ainsi positionnés sur ces réseaux.

Des filières de l'économie ont alors connu une recomposition importante. Les téléservices bancaires ont augmenté, tout comme les services de télémédecine dans une logique de réduction des coûts (consultation médicale en ligne, suivi des nouveau-nés, des personnes âgées à domicile, physiothérapie et suivi psychologique). Ces services prennent une place importante dans le nord du pays du fait des conditions climatiques. Les réseaux permettent la diffusion du courrier par Internet l'hiver dans le grand nord.

¹ Etude conduite par Aceris numérique, BOT et Tactis pour le Schéma d'aménagement numérique de la métropole lilloise, 2011

² Le FTTx (Fiber To The ...) consiste à amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur, afin d'augmenter la qualité de service (en particulier le débit)

Aujourd'hui, les municipalités se désengagent au profit des opérateurs privés, auxquels il est demandé d'ouvrir leurs réseaux. La concurrence se voit multipliée. En 2004, 45% des réseaux proposaient plusieurs offres de fournisseurs d'accès à internet, aujourd'hui ce taux dépasse les 85%.

Face à ce schéma ambitieux et ses enjeux en terme d'attractivité du territoire et de développement économique, le Conseil de développement souhaite mettre en évidence **des questionnements et propositions concernant les conditions d'un déploiement réussi** (partie 2), et souligner **la nécessité de mettre en place un accompagnement pédagogique pour une appropriation effective par les citoyens** (partie 3).

2. LES CONDITIONS D'UN DEPLOIEMENT REUSSI : QUESTIONNEMENTS ET PROPOSITIONS.

2.1. LES POINTS DE QUESTIONNEMENT ET DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS

- Les opérateurs privés affichent des intentions d'équipement. Il n'est cependant pas possible de savoir s'ils vont effectivement mettre en œuvre ces intentions telles qu'ils les annoncent actuellement. La Communauté urbaine n'aurait pas les moyens de les contraindre si la délégation de service public (DSP) n'était très précise et innovante sur ce point. Quand LMCU accorde à un opérateur privé une concession rentable, ne peut-elle pas lui demander un investissement sur un quartier ou une partie du territoire qui l'est moins ? **Dans quelle mesure est-il possible d'envisager une telle péréquation ?**
- Dans l'élaboration du partenariat collectivités publiques/opérateurs privés (OP), le Conseil de développement souligne qu'il convient d'être vigilant sur un investissement public visant à faire jouer la concurrence sur l'installation et la maintenance du réseau **dans une logique de gagnant/gagnant/gagnant** : un développement équilibré des territoires pour LMCU, des marchés supplémentaires pour les OP, un service plus qualitatif pour les habitants et pour l'attractivité économique de notre territoire. Cette vigilance passe également par le souci d'un accès libre à la fibre optique, tout OP pouvant disposer du réseau pour alimenter l'utilisateur final, et inversement que ces mêmes OP acceptent d'utiliser ce réseau unique pour en amortir le coût.
- Il est nécessaire par ailleurs de clarifier, pour les élus comme pour les utilisateurs de la métropole, les coûts de la connectique par foyer, par entreprise ou par association... pour éviter par la suite les surprises à toutes les étapes de l'usage (branchements, maintenance, etc.).

La grande variété des situations actuelles pour les entreprises est bien illustrée par le témoignage de jeunes entrepreneurs de la métropole :

« La vitesse des liaisons internet sur Villeneuve d'Ascq, ou Wasquehal (1Mo au maximum), devient un frein à la dématérialisation, à l'accessibilité à la connaissance et la maintenance à distance de solutions informatiques et de gestion, au développement économique de nos activités, de nos métiers et aux embauches, et entraîne une dépréciation de certains territoires au profit de zones d'activités bénéficiant du très haut débit. Nous sommes contraints de faire appel à des prestataires privés pour permettre individuellement l'accessibilité à la fibre optique. »

« L'accès au haut débit est essentiel pour mon entreprise. C'est la raison première qui nous a fait emménager à Euratechnologies. »

« L'innovation informatique s'oriente vers un service à la demande et à distance, il facilite les échanges collaboratifs, il favorise la dématérialisation et la flexibilité, il optimise les ressources et les coûts. Cette évolution nécessite l'amélioration de l'accès internet. Plusieurs suggestions : améliorer la vitesse de liaison internet, favoriser le mode nomade, l'accès mobile rapide (3G, WIFI public, etc.) devient très important pour travailler efficacement et favoriser la performance globale. »

2.2. LES PROPOSITIONS ET PRECONISATIONS

Le Conseil de développement s'interroge également sur la manière dont est prévue l'exploitation du réseau fibré et met en évidence les propositions et préconisations suivantes :

- **Anticiper les besoins dans les nouvelles opérations d'aménagement** et notamment les grandes opérations comme la zone de l'Union, **en exigeant l'équipement systématique** de tous les immeubles. Le PLU communautaire et les cahiers des charges de ces opérations devraient porter cette exigence. Il en est de même pour des **zones d'activités actuelles ou à venir** (cf. saisine sur les parcs d'activités du XXI^e siècle).
- **Prendre en compte très en amont, l'équipement de toutes les constructions** nouvelles ou existantes, afin d'assurer un égal accès au réseau public. Un effort particulier de sensibilisation devra être effectué auprès des copropriétés.

- **Desservir à terme toutes les habitations, même les plus isolées**, pour éviter la fracture dans le plan d'aménagement numérique.
- **Instaurer des « DIVAT numériques »** à l'instar des DIVAT de transport. Il s'agirait par la mise en place d'un tel outil :
 - de privilégier une logique de construction autour des infrastructures numériques afin de densifier la ville et réduire des coûts,
 - de s'appuyer sur les maillages existant le long des infrastructures de transport (métro, tramway, réseau routier, canaux, etc.) de même que sur des réseaux proches, comme cela peut être le cas avec le territoire voisin belge.
- **Veiller à l'articulation du schéma métropolitain d'aménagement numérique**, avec le schéma régional d'aménagement numérique.
- **Intégrer la dimension transfrontalière de la métropole** au sein du schéma d'aménagement numérique. Nos voisins flamands et wallons ont su résoudre les problèmes de la couverture de leurs territoires numériques ou sont en voie de le faire. C'est une chance à exploiter.

La venue d'un tel schéma provoquera des réactions diversifiées entre enthousiasme et scepticisme. Il semble important de mettre en place des actions de valorisation afin de convaincre la population de la métropole dans toute sa diversité de l'utilité d'un tel aménagement.

3. LA NECESSITE DE METTRE EN PLACE UN ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES CITOYENS ET DES HABITANTS

3.1. LES ENJEUX D'UN ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre du Schéma d'aménagement numérique implique un budget conséquent et des chantiers qui s'étaleront sur des années. Face aux moyens qui seront déployés, **il semble nécessaire de faire acte de pédagogie auprès des habitants, des entreprises, des élus, etc. tant pour l'acceptation que pour l'appropriation et l'utilisation de cet outil du numérique.**

Dépasser les appréhensions

- Si une connexion performante à Internet est une demande forte des habitants, pour certains, une démystification semble encore nécessaire. Des interrogations persistantes montrent la nécessité de rassurer la population dans le cadre de cette opération de grande envergure. Il faudrait ainsi mettre en avant l'intérêt que chacun peut retirer de ce chantier technologique ; la sensibilisation de chacun serait alors un catalyseur du progrès.

Comprendre pour s'approprier

- Tous les habitants n'ont pas une connaissance technique leur permettant de percevoir l'enjeu d'un aménagement numérique structurant. Dans l'imaginaire où le numérique passe de plus en plus par le Wi-Fi..., il est important de rappeler que la fibre optique est un support nécessaire pour la mise en œuvre d'outils sans contact.

3.2. DES EXEMPLES D'ACTIONS DE SENSIBILISATION

La campagne de communication sur l'aménagement numérique et les nouveaux usages doit être permanente et adaptée pour que les citoyens soient suffisamment formés et informés et qu'ils s'approprient le projet et son utilisation pratique. Voici quelques pistes de réflexion pour **l'accompagnement des citoyens**.

- La communication sur le Schéma d'aménagement numérique métropolitain passe par sa mise en ligne dans une version synthétique et expliquée. Une carte interactive de la couverture en très haut-débit de la métropole permettrait à chaque individu de connaître sa date de raccordement en fonction du lieu d'habitation.
- Des temps forts sur le numérique pourraient être organisés par Lille Métropole, telle qu'une journée de sensibilisation du numérique, des rencontres, ateliers...

Dans cette action d'accompagnement, les communes pourraient jouer également un rôle-clé

- Des actions de sensibilisation pourraient notamment être impulsées par la désignation d'un élu référent au numérique.
- La création d'une permanence ou « point information » en mairie constituerait une première action volontariste :
 - Formation d'une/plusieurs personnes ressources par mairie capable d'expliquer la technologie de la fibre optique
 - Information sur le schéma d'aménagement numérique mis en place par LMCU Création d'un forum ou d'une Foire aux Questions sur le site internet des mairies destinés à répondre aux interrogations des habitants

- Centralisation des demandes de raccordement directement en mairie ou par internet (site de la mairie)
- Création d'une exposition itinérante de mairie en mairie avec expériences et témoignages français et européens sur le très haut débit

3.3. DES MOYENS D'APPROPRIATION

Incontestablement, il apparaît que la technologie « fibre optique » est un catalyseur citoyen pour demain. Au même titre que l'accès à l'eau potable, le très haut débit deviendra un besoin vital.

Il s'agit alors de développer un vecteur démocratique favorisant l'égalité des chances en termes de santé, de culture, d'éducation... Cette technologie se doit d'être développée dans les territoires avec pour rôle de contribuer à la satisfaction des besoins des habitants et entreprises.

A titre d'exemple, voici quelques pistes d'actions et domaines d'applications, dans lesquels **l'utilisation du numérique** (filaire ou sans-contact) **apportent une valeur ajoutée au citoyen** :

Le numérique au service de l'entreprise et de l'emploi

- Accompagner les auto-entrepreneurs qui souhaiteraient grâce au THD se lancer dans leur propre activité.
- Promouvoir le télétravail, ce qui limite les déplacements polluants et accroît la possibilité d'allier vie de famille (garde des enfants ou des parents âgés à domicile) et vie professionnelle
- Créer les conditions de l'innovation et le renforcement des industries scientifiques, culturelles et créatives (pôles d'excellence et de compétitivité)

Le numérique au service de la formation et de l'enseignement

- Développer l'enseignement à distance (e-learning) (dans le domaine des langues notamment) pour permettre à tous l'accès à la formation continue (Education populaire)
- Développer le Jumelage électronique et l'apprentissage des langues par l'écriture ou la vidéoconférence quotidienne entre des écoliers de la métropole et des écoliers dans un ou plusieurs autres pays européens
- Créer une médiathèque communautaire « numérique » permettant la mise en réseau des ressources existantes (un réseau de lecture publique numérique) et l'incitation de leurs publics potentiels

Le numérique au service de la santé

- Développer la télé-médecine (ex : chirurgie coelioscopique oncologique)
- Accompagner les personnes dépendantes ou handicapées leur permettant de rester plus longtemps à domicile
- Conforter la mise en réseau des services médicaux au profit de la santé publique

Le numérique au service de la valorisation du patrimoine

- Développer des applications nomades à vocation métropolitaine comme celle de la Braderie de Lille conçue par la Ville de Lille. Exemple : info trafic, info travaux, autre... permettant de communiquer et de rendre les villes (architecture, histoire, monuments, parcs, etc.) mieux connues de tous

Le numérique au service de la citoyenneté

- Développer les usages citoyens *numériques* (ex : formulaires, forums participatifs, vote électronique)
- Mettre en réseau les services et l'interopérabilité des plateformes numériques, e-administration

L'exemple de la Suède

La Suède met sur pied un projet de démocratie numérique. Les municipalités sont ainsi dotées de sites internet proposant directement des services et des informations à ses habitants avec un accès rapide et sans lourdeurs administratives. De plus, les autorités locales favorisent l'engagement des citoyens dans la prise de décision en leur proposant de donner leur avis sur l'élaboration de la politique.

Un processus consultatif en ligne pour la construction d'un nouveau quartier dans une ville suédoise du nord a même été mis en place. Un sondage systématique de l'opinion publique a été mené pour obtenir la participation des citoyens à propos de choix divers.

Des études ont également montré que la possibilité du vote en ligne pourrait accroître de 9% le taux de participation aux élections.

4. CONCLUSION

L'enjeu des usages dans la métropole

Le Conseil de développement a été confronté à un cadre très contraint par le délai et la technicité du sujet. Les débats ont néanmoins été riches et variés.

Le Conseil de développement partage la conviction que le programme ambitieux envisagé sera un véritable atout pour le développement et plus globalement l'attractivité de notre métropole. La société numérique est en marche et la puissance publique doit contribuer à sa réussite lorsqu'il s'agit d'assurer son accès et bénéficie à tous dans des conditions équitables.

Les principales observations concernent la manière dont le programme sera accompagné. D'une part, auprès des entreprises qui bénéficieront de la délégation de service public comme ceux qui profiteront des nouveaux équipements (l'exploitation effective des infrastructures), d'autre part auprès de la population, entreprises, collectivités comme particuliers. Pour les premiers, une exigence de qualité et de transparence paraît primordiale. L'investissement public conséquent ne doit pas faire l'objet d'une exploitation privée sans garanties en termes de qualité d'accès et de coût. Cette exigence doit s'exercer tout au long de la concession. En ce qui concerne les bénéficiaires, un travail d'accompagnement pédagogique et de sensibilisation aux enjeux et atouts de la société numérique paraît indispensable. Certaines appréhensions doivent être levées par des actions emblématiques sur les changements en cours et les opportunités qu'ils offrent. Le choix d'un aménagement global, sans distinction entre entreprises et particuliers, est judicieux mais nécessite d'être expliqué et illustré par des actions concrètes.

Enfin, il apparaît au Conseil de développement qu'il serait opportun de prolonger la saisine *notamment au travers de cette question des usages...* afin qu'elle fasse l'objet de travaux plus étendus, de rencontres plus nombreuses et d'échanges avec des experts et porteurs de projets dans le domaine en question.

Contact :

Equipe de coordination du Conseil de développement de Lille Métropole

Tel : (00 33) (0)3 20 63 33 54

E-mail : conseildeveloppement@lillemetropole.fr

Site : <http://conseildeveloppement.lillemetropole.fr>